

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 27 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 10	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Jean-Louis MERZAUX	
Mme Béatrice SIMON	Mme Myriam HENNEQUIN	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2024-054 : Actualisation des tarifs de restauration collective au 1er septembre 2024

Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint à la Maire, expose :

A compter de septembre 2024, le marché de prestations de repas pour la restauration collective a été renouvelé avec le titulaire DESIE.

Compte tenu du contexte économique, les prix appliqués au marché subissent une hausse générale de 24 %.

La Municipalité souhaitant continuer à garantir un repas équilibré et complet aux enfants, propose de modifier les tarifs concernés, sans pour autant transférer entièrement cette charge aux familles.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'augmenter de 10 % les tarifs de restauration collective.

Les tarifs de repas de restauration collective pour le périscolaire et l'extrascolaire sont actualisés :

- pour les longviciens, le taux d'effort passerait de 0,40 % à 0,44 %, le tarif plancher passerait de 1,50 € à 1,65 € et le tarif plafond passerait de 5,30 € à 5,83 €.
- pour les extérieurs, le taux d'effort passerait de 0,46 % à 0,51 %, le tarif plancher passerait de 1,72 € à 1,89 € et le tarif plafond passerait de 6,10 € à 6,71 €.

Le tarif des repas « Projet d'Accueil Individualisé » (PAI) évoluent ainsi :

- pour les longviciens, le taux d'effort passerait de 0,18 % à 0,20 %, le tarif plancher passerait de 0,60 € à 0,66 € et le tarif plafond passerait de 3,13 € à 3,44 €.
- pour les extérieurs, le taux d'effort passerait de 0,21 % à 0,23 %, le tarif plancher passerait de 0,69 € à 0,76 € et le tarif plafond passerait de 3,60 € à 3,96 €.

La grille tarifaire ci-dessous propose la nouvelle tarification de restauration collective :

	Longviciens			Extérieurs Longvic		
	Taux d'effort	Plancher	Plafond	Taux d'effort	Plancher	Plafond
PÉRISCOLAIRE						
Repas Restauration collective						
quotient familial ≤750	0,44 %	1,65 €	5,83 €	0,51 %	1,89 €	6,71 €
quotient familial >750	0,44 %			0,51 %		
Repas Projet d'Accueil individualisé PAI						
quotient familial ≤750	0,20 %	0,66 €	3,44 €	0,23 %	0,76 €	3,96 €
quotient familial >750	0,20 %			0,23 %		
EXTRASCOLAIRE						
Repas Restauration collective						
quotient familial ≤750	0,44 %	1,65 €	5,83 €	0,51 %	1,89 €	6,71 €
quotient familial >750	0,44 %			0,51 %		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de grille tarifaire ci-dessus, applicable à compter du 1^{er} septembre 2024.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS